

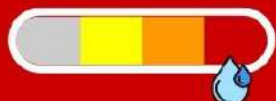


PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

CRISE SÉCHERESSE



PARTICULIERS

USAGES INTERDITS



Arrosage des jardins
potagers entre 8h - 20h



Arrosage des espaces
arborés et massifs de fleurs
(sauf arbres et arbuste plantés en
pleine terre depuis moins de 2 ans
entre 20h et 9 h)



Arrosage des pelouses



Lavage des véhicules
à domicile



Nettoyage des façades,
toitures et autres surfaces
imperméabilisées



Remplissage et vidange
des piscines (de plus de 1m³,)

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via l'url : mtect.fr/506



Nos réseaux : @Prefet49

Soyons
écocitoyens
**Préservez
la ressource
en eau !**